



COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 22 MARS 2011

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour 22 Mars 2011 au palais de la présidence sous la présidence du Président de la République, Chef de l'Etat son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE.

Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour dont quatre (4) avant projets de loi, trois (3) projets de décret, six (6) communications et des divers.

Les quatre (4) avant projets de loi sont essentiellement des textes de ratification de charte, de convention et de protocole additionnel, mais ce sont des textes importants pour notre pays en raison des domaines qu'ils couvrent.

Le 1^{er} projet adopté concerne le protocole relatif à la Banque Africaine d'Investissement et ses statuts adoptés à Addis-Abeba en Février 2009.

Il s'agit d'un texte qui permettra au Togo de bénéficier de financements de projets du secteur public et du secteur privé, d'appui à la modernisation du secteur rural, de l'assistance technique pour l'étude, la préparation et la mise en œuvre des projets d'investissement, car la banque Africaine d'Investissement a été établie pour stimuler l'intégration économique et le développement de l'union à travers le financement des projets de développement.

Le deuxième texte porte ratification de la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance adoptée à Addis-Abeba le 30 janvier 2007.

Cette charte trouve son fondement dans les objectifs et principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union-Africaine adopté à Lomé en 2000 notamment dans ses articles 3 et 4 qui soulignent l'importance de la bonne gouvernance, de la participation populaire, de l'Etat de droit et des droits de l'homme.

Elle s'inscrit totalement dans l'esprit de la constitution togolaise du 14 octobre 1992 qui affirme dans son préambule, l'engagement du peuple togolais à bâtir un Etat de droit fondé sur le pluralisme politique, les principes de la démocratie et de la protection des droits de l'Homme.

Vous savez en plus que le gouvernement togolais souscrit à toute initiative visant à promouvoir et à renforcer l'exercice de la démocratie, parce que convaincu que la démocratie est un système politique qui garantit le mieux la paix sociale, les droits fondamentaux de l'homme et encourage l'épanouissement humain, l'égalité politique et la prospérité économique.

Le troisième (3^{ème}) projet de loi porte ratification de la charte africaine des transports maritimes adoptée à Durban en Afrique du Sud le 16 Octobre 2009.

La ratification de cette charte ouvre pour notre pays des opportunités dans les domaines de la coopération et du partenariat entre opérateurs régionaux et compagnies maritimes étrangères opérant dans la région et la mise en place d'un système de transport multinodal efficace.

Elle lui permettra ainsi de répondre aux exigences liées aux mesures relatives à la sécurité de la navigation, à la protection des utilisateurs des services maritimes et de l'environnement.

Le quatrième (4^{ème}) projet de loi porte ratification de la convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, adoptée à Kampala le 23 Octobre 2009.

La multiplication des conflits armés doublés parfois de catastrophes naturelles et autres calamités entraînent souvent en Afrique des déplacements de populations à l'intérieur et à l'extérieur de leurs frontières nationales.

Cette convention a pour objet de créer un cadre juridique propice à la prévention des déplacements forcés et de mettre en place des mécanismes régionaux de prise en compte du déplacement forcé et de rechercher des solutions durables.

Dans la série des projets de décret, le premier examiné porte sur l'autorisation de déclaration d'utilité publique des terrains situés au Nord-est de Sanguéra pour la construction de logements sociaux présenté par le ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Ce projet vise à améliorer le cadre de vie des populations urbaines, surtout celles qui ont un faible revenu par la mise à leur disposition de logements à coûts modérés.

Si ce projet est mis en œuvre, il démarrera par la construction d'une première tranche de 1000 logements.

Mais le démarrage suppose d'abord des discussions avec les collectivités de base propriétaires terriens, le ministère des Finances chargé de la gestion du domaine de l'Etat, et l'Administration Territoriale, car cette zone de Zanguéra couvre plusieurs préfectures.

Ce texte a été donc examiné en 1^{ère} lecture.

Les deux textes suivants sont des projets de décret présentés par la ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.

Vous savez très bien que l'emploi des jeunes constitue le souci majeur du gouvernement qui ne cesse de multiplier des initiatives visant à susciter l'auto-emploi, ou à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

En dehors du projet volontariat, il y a le projet Aide qui est un projet d'appui à l'insertion des jeunes dans les entreprises par un mécanisme de financement des périodes de stage par l'Etat.

Ce projet volontariat est destiné à donner une première expérience professionnelle aux jeunes tout en leur permettant de développer des valeurs de solidarité et de citoyenneté sur la base de la loi votée en Février 2011 par l'Assemblée Nationale.

Le premier décret porte sur les modalités d'application de cette loi, et le deuxième porte sur les attributions, la composition et le fonctionnement du conseil national du volontariat national et du comité de gestion du volontariat national.

Dans la série des communications, le ministre des Travaux Publics a rendu compte au conseil des ministres du projet de dissolution de la Société de Location de Matériel (SLM). Créée pour gérer, assurer la maintenance et la location de matériel des travaux publics et de génie civil, par la mise à disposition des Petites et Moyennes Entreprises du secteur des travaux publics du matériel pour la réalisation des projets d'infrastructures routières et de construction des bâtiments elle n'a cessé de perdre de l'argent sans être en mesure de payer ses salariés.

La 2^{ème} communication est celle du ministre de la santé qui a rendu compte au conseil des ministres de l'exécution du projet Santé BID II qui démarrera dès la fin de ce mois et qui permettra la construction de huit (8) hôpitaux de district dans plusieurs préfectures couvrant l'ensemble des régions, d'un bloc opératoire au CHU de Kara, de deux (2) polycliniques avec blocs sanitaires à Agoé dans la préfecture du golfe et de l'hôpital de district d'Assahoun dans l'Avé, de 12 centres médico-sociaux et 17 logements des assistants avec blocs sanitaires dans les préfectures du golfe, Yoto, Anié, Sotouboua, Tone, Oti Doufelgou, Kozah, Binah.

La construction de 10 dispensaires avec 20 logements pour infirmiers et sages femmes dans le Kpendjal, Tone, Tandjouré, Oti, Kéran, Kozah, Moyen-Mono, Haho et la construction de 17 forages positifs avec pompe à motricité humaine dans 17 formations Sanitaires sur l'ensemble du territoire. C'est un projet de plus de 5 milliards de Francs CFA.

La 3^{ème} communication a été présentée par le ministre du travail et de la sécurité sociale sur le processus de mise en route de l'assurance maladie.

Projet très important devant permettre d'assurer une couverture maladie à l'ensemble des agents de l'Etat, les travaux sont largement engagés pour que ce système de protection sociale devienne opérationnel au plus tard en septembre 2011.

Le ministre des Travaux Publics a ensuite rendu compte dans une communication au conseil des ministres de l'évolution des travaux de construction d'infrastructures routières sur l'ensemble du territoire mais plus particulièrement dans la ville de Lomé.

Les travaux avancent normalement et le ministre a rendu compte des dispositions prises pour éviter les désagréments aux populations à l'approche de la saison des pluies.

La 5^{ème} communication a été présentée par le ministre de l'Administration Territoriale qui a rendu compte au conseil des ministres de la préparation des manifestations devant faire l'objet de la célébration du 51^{ème} anniversaire de l'indépendance qui clôture l'année du cinquantenaire.

La dernière communication a été présentée conjointement par le Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale.

Cette communication a fait le point de la situation du marché des produits pétroliers sur le plan International, marqué par une hausse vertigineuse des prix.

En effet, alors que nous étions en droit d'espérer une décélération des prix en raison de la fin de la période d'hivers dans les pays du nord, la conjoncture socio- politique que connaissent certains pays du nord de l'Afrique et du proche et du moyen orient a entraîné un renchérissement des coûts par une inflation forte sur les prix des produits.

Nous avons déjà mis en place depuis Novembre 2010, un mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe en cas de modification sensible des prix soit à la hausse, soit à la baisse sur le marché International.

Or si nous appliquons aujourd'hui ce mécanisme, les prix des produits pétroliers auraient dû être réajustés depuis plusieurs semaines. Mais conformément, à la volonté du Président de la République de maintenir à nos concitoyens un niveau de vie acceptable, par l'amélioration certaine du niveau de vie dans notre pays, le Gouvernement à jusqu'à ce jour maintenu les prix en subventionnant malgré tout pour plusieurs milliards ces produits. Mais si nous devons continuer à subir la hausse généralisée des prix sur le marché International, et que cela devrait nous obliger à faire jouer le mécanisme à la hausse, le Président de la République a demandé au Ministre des Finances, du Commerce et du Travail, sous l'autorité du Premier Ministre de réfléchir à la mise en place de mesures d'accompagnement fortes en relation avec les différents partenaires du Gouvernement, Patronat, syndicats,

acteurs des transports et du commerce en général en formant le mécanisme de l'Opération de lutte contre la vie chère pour amortir le choc pour l'ensemble des consommateurs et particulièrement les plus fragiles d'entre nous.

Nous avons déjà engagé des concertations qui se poursuivront demain avec les membres de l'opération vie chère. Plusieurs pistes sont déjà explorées et doivent permettre d'amortir sensiblement le choc afin d'éviter tout renchérissement des prix des produits de premières nécessités et du transport.

Tout sera mis en œuvre pour maintenir le niveau de vie dans des conditions acceptables pour tous.

Ces efforts du Gouvernement expriment la volonté du Président de la République et de l'ensemble du Gouvernement de continuer à œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Dans les divers, le ministre de la santé a rendu compte au conseil des ministres du démarrage de l'opération de vaccination contre la poliomyélite dans les tous prochains jours pour les enfants de moins de 5 ans.